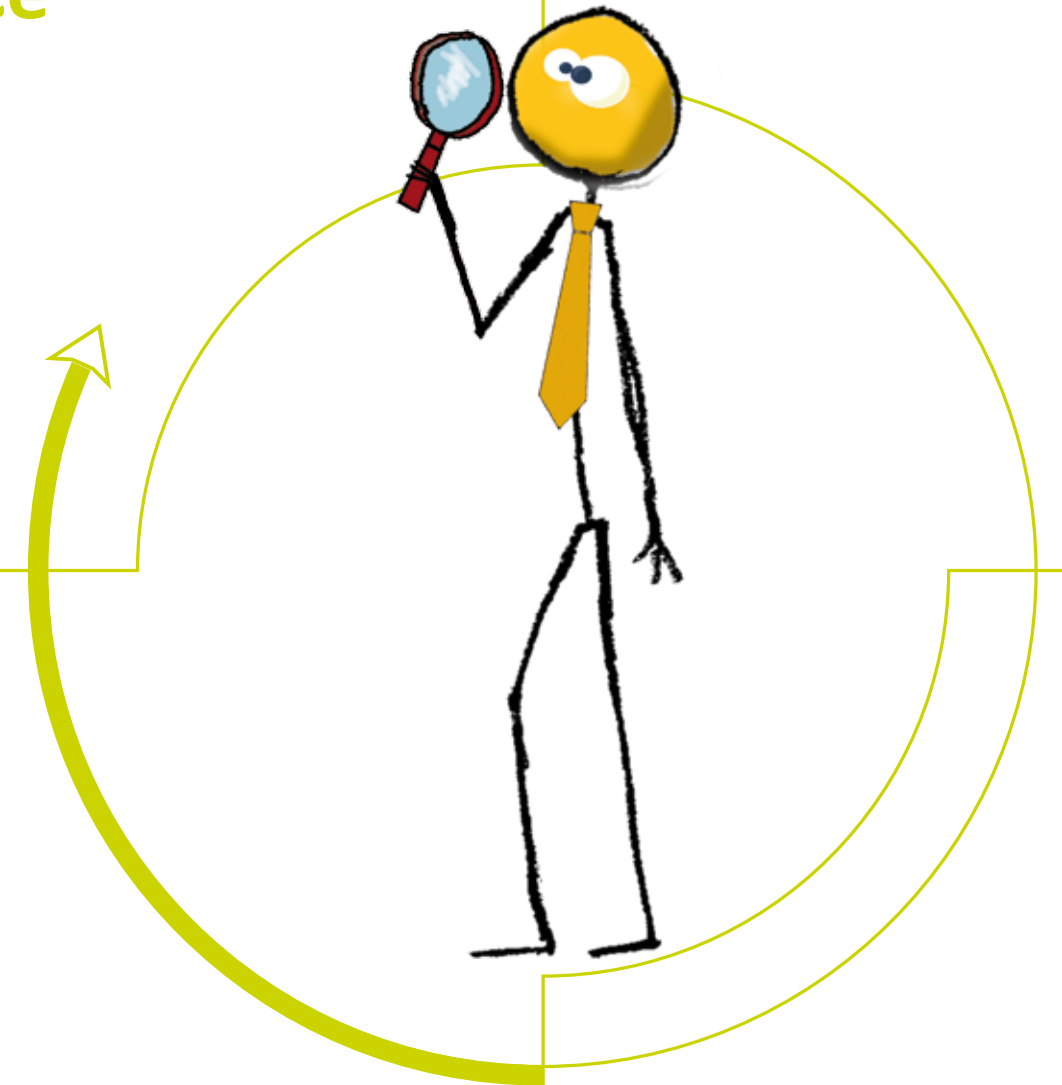
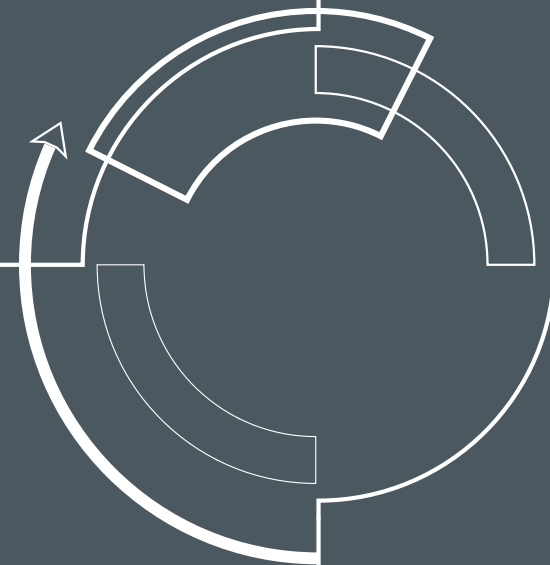


**ANNEXE V :**  
**Vision panoramique des**  
**sociétés algériennes**  
**selon le code de**  
**commerce**



Les Sociétés algériennes se constituent comme suit en deux rangs :

- 1- Les Sociétés de personnes : Société en Nom Collectif (SNC), Société en Commandite Simple (SCS), Société en Participation (SP), Société en Commandite Limitée (SARL\EURL), Société en commandite par actions (SCA),
- 2- Les Sociétés de capitaux : Société ou Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SARL\EURL), Société en commandite par actions (SCA), Sté Par Actions (SPA).

M = Million

	Sociétés de personnes			Sociétés de capitaux		
	SNC	SCS	S en P	SARL/ EURL	SCA	SPA
<b>Nombre minimal d'actionnaires/associés</b>	1 associé au moins	1 commandité+ 1 commanditaire au moins	2 personnes physiques au moins	SARL 2 à 20 EURL 1 associé	7 associés au moins	7 associés au moins
<b>Nature des actionnaires/associés</b>	Personnes physiques		Personnes physiques ou morales	Personnes physiques ou morales		
<b>Capital social minimal requis</b>	pas de capital social requis	Pas de capital social requis	Non applicable La société ne dispose pas de la personne morale	A partir de 100 000 DA	A partir de 5 MDA	Appel Public à l'Épargne : 5 MDA Sans appel public à l'épargne : 1 MDA
<b>Nature des apports</b>	Numéraire / nature	Numéraire / nature	Numéraire / nature	Numéraire / nature	Numéraire / nature	Numéraire / nature
<b>Qualité de commerçant des associés/actionnaires</b>	Les apports en industrie ne sont pas permis					
<b>Publicité légale</b>	oui	oui	oui	Non	Non	Non
<b>Cession de parts sociales</b>	oui	oui	Non	oui	oui	oui
	Nécessite le consentement de tous les associés		Non applicable	Libre par voie de succession et entre conjoint et ascendant La cession à des tiers étrangers à la société nécessite l'accord de la majorité représentant les trois quarts du capital social L'action est un titre négociable		

<b>Gérance/administration</b>	La gérance appartient à tous les associés sauf stipulation des statuts	Non applicable	Gérance par une ou plusieurs personnes physiques désignées parmi les associés ou en dehors	Conseil d'Administration ou directeur + conseil de surveillance
<b>Décisions</b>	Conditions fixées par statut		Prises en assemblée	
<b>Responsabilité Civile, Pénale, Fiscale</b>	oui	Responsabilité personnelle distincte de chaque associé	oui	oui
<b>Responsabilité envers la dette sociale</b>	Indéfinie et solidaire	Limitée aux apports Commanditaire Indéfinie et solidaire pour les commandités	Limitée aux apports	Limitée aux apports Commanditaire Indéfinie et solidaire pour les commandités
<b>Commissaire aux comptes</b>	Obligatoire pour toutes les formes de société			
<b>Fin de la société</b>	Décès d'1 associé	La Sté continue malgré le décès d'un commanditaire	Assemblée Générale Extraordinaire	